

Questions orales

• (1425)

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ESSAYER DE CONCLURE
UNE ENTENTE AVEC LE MANITOBA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, en 1985, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a fait savoir au Manitoba qu'en vertu de l'accord, on devait annoncer une politique sucrière et que le gouvernement fédéral était censé couvrir les dettes au-delà de 1987. Ces engagements n'ont été ni offerts ni tenus.

Si un accord n'est pas conclu dans la semaine, l'industrie de la betterave sucrière du Manitoba sera rayée de la carte. Ne conviendrait-il pas que le gouvernement prenne l'initiative de déterminer, de concert avec le gouvernement du Manitoba, s'il est possible de conclure un accord avant que cette terrible situation ne se produise et qu'une industrie de 90 millions de dollars ne disparaisse dans une province fort importante de l'Ouest?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je sais que le député reconnaît que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, qui joue un rôle de premier plan dans ce domaine, tente toujours de régler les questions de cette importance.

Je répète que selon mes sources, on a tenté de négocier un accord avec le gouvernement du Manitoba. Cependant, étant donné les instances du député, je m'entretiendrai à nouveau avec le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Je peux lui garantir également qu'on a fait au gouvernement du Manitoba une offre qu'il a décidé, pour une raison quelconque, de refuser, alors que d'autres provinces l'ont acceptée.

* * *

LES FINANCES

LA PRISE DE CONTRÔLE DE DOME PETROLEUM—LA DEMANDE
D'UNE DÉCISION ANTICIPÉE EN MATIÈRE D'IMPÔT SUR LE
REVENU

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Selon Dome Petroleum, la prise de contrôle par TransCanada PipeLines entraînera la perte de centaines de millions de dollars en recettes fiscales. Il en va sans doute de même pour toute acquisition puisque Dome a enregistré l'an dernier des pertes de près de 2 milliards de dollars qui peuvent être reportées sur sept ans. Selon une étude, elle reçoit également des crédits d'impôt de près de 2,4 milliards de dollars.

On a laissé entendre dans certains journaux que TransCanada PipeLines a demandé une décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu. Le ministre peut-il confirmer si les pertes de Dome sont transférables et si elles coûteront aux contribuables canadiens un milliard de dollars ou plus?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de faire des commentaires à ce sujet. TransCanada est en voie de présenter une offre

précise, dont nous ne connaissons pas tous les détails. Lorsque nous les connaissons, le gouvernement fédéral sera en mesure de prendre une décision au sujet de cet aspect précis de la proposition.

LE DÉCRET DE REMISE D'IMPÔT—ON DEMANDE LA
PRÉSENTATION D'UN RAPPORT AU PARLEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, quand le gouvernement actuel a maintenu la décision du gouvernement libéral d'accorder à Dome Petroleum une remise d'impôt de un milliard de dollars en février 1985, le vérificateur général a déclaré: «Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond du tout lorsqu'un système permet que l'on prenne une décision stratégique de l'ordre de un milliard de dollars par voie de dépense fiscale sans que le Parlement obtienne l'information suffisante sur l'opération.» Étant donné le niveau atterrant des pertes et des déductions fiscales reportées par Dome et compte tenu des observations du vérificateur général au sujet du décret de remise d'impôt émis à l'égard de cette société, le gouvernement va-t-il soumettre au Parlement tous les détails concernant les répercussions d'ordre fiscal de l'acquisition de cette société?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je le répète, lorsque nous connaissons tous les détails, je serai mieux en mesure de répondre à cette question. Ces questions présentent un certain caractère d'urgence quand une offre d'acquisition est à l'étude, et je ne suis pas sûr de pouvoir satisfaire les exigences du député. Cependant, nous examinerons la position que nous a soumise TransCanada si une décision fiscale est en cause et nous ferons connaître les décisions conformément au Règlement de la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. de Jong: Monsieur le Président, nous comprenons que dans certains cas, les choses pressent. Je puis donner l'assurance au ministre que nous faciliterons, par tous les moyens possibles, la proposition par le gouvernement de tout programme de mesures de sorte que le Parlement puisse au moins examiner une affaire qui risque de coûter des milliards de dollars aux contribuables.

• (1430)

LA POSSIBILITÉ D'UNE PRISE DE CONTRÔLE PAR UNE SOCIÉTÉ
ÉTRANGÈRE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Ma dernière question supplémentaire porte également sur la société Dome. Il ne fait aucun doute que cette société est encore aujourd'hui l'un des principaux intervenants dans le secteur énergétique du pays. Apparemment, Dome examine des offres de sociétés étrangères et le gouvernement a donné le feu vert à une prise de contrôle par l'une d'entre elles. Étant donné l'importance stratégique que revêtent les réserves de Dome et les énormes subventions qu'a reçues Dome par le passé à même les deniers publics, le gouvernement peut-il nous donner l'assurance que la société restera aux mains des Canadiens?